

ATTESTATION DE LOGEMENT DE FONCTION

Je soussigné(e),

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Adresse professionnelle : _____

Atteste que :

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Fonction ou lien avec l'employeur : _____

Adresse du logement de fonction : _____

Description du logement :

Type de logement : _____

Surface approximative (en m²) : _____

Nombre de pièces principales : _____

Conditions d'occupation :

Le logement est mis à disposition du bénéficiaire en tant que logement de fonction, dans le cadre de ses fonctions au sein de l'entreprise/organisation. Il est destiné à un usage exclusif d'habitation et ne peut être cédé ni sous-loué sans accord préalable écrit.

Engagements de l'employeur :

L'employeur s'engage à fournir un logement conforme aux normes de sécurité et de salubrité en vigueur. Il assure l'entretien courant du logement ainsi que les réparations nécessaires liées à la vétusté.

Obligations du bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à utiliser le logement de manière conforme, à en assurer l'entretien quotidien, et à informer immédiatement l'employeur de tout dommage ou dysfonctionnement.

Durée de l'occupation :

La présente attestation est établie pour la durée de l'occupation du logement par le bénéficiaire dans le cadre de ses fonctions, sans limitation de date.

Dispositions légales :

Le présent logement de fonction est soumis aux dispositions législatives et réglementaires françaises en vigueur, notamment en matière de logement, de sécurité et de droit du travail.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/attestation-logement-de-fonction/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.